

## ■ Intercommunales

### Ses organes

#### Statuts

### Actes

#### Démocratie



#### Intercommunale



Une intercommunale, c'est une association d'au moins deux communes qui décident de gérer ensemble une matière d'intérêt communal. Par exemple, l'enlèvement des immondices, la gestion d'un hôpital, la distribution d'électricité.

Il faut donc au moins deux communes pour faire une intercommunale, mais d'autres partenaires peuvent aussi en faire partie :

- des partenaires publics comme la province, le CPAS, la Région wallonne, une autre intercommunale (on dit alors que l'intercommunale est pure) ;
- des partenaires privés comme Electrabel, une banque, etc (on dit alors que l'intercommunale est mixte).

L'intercommunale peut prendre trois formes : société coopérative à responsabilité limitée (la plus fréquente), la société anonyme (1 cas), ou l'ASBL (quelques cas). Mais quelle que soit sa forme, l'intercommunale appartient toujours au secteur public.

Il existe actuellement 134 intercommunales opérant en Région wallonne (dont 9 dépassent le ressort géographique de la Région wallonne et sont actives également en Communauté flamande et dans la Région de Bruxelles-Capitale).

Nombre d'intercommunales par secteurs d'activités :

<b>l'énergie (électricité - gaz - télédistribution)</b>	<b>20</b>
<b>le financement</b>	<b>20</b>
<b>l'eau (production - distribution - épuration)</b>	<b>20</b>
<b>l'expansion économique</b>	<b>13</b>
<b>le médico-social</b>	<b>28</b>
<b>les déchets (collecte - élimination - traitement)</b>	<b>16 dont 5 ont aussi l'expansion économique</b>
<b>le divers (service d'études, académies de musique, abattoirs, parcs naturels,...)</b>	<b>28</b>

L'organisation interne de l'intercommunale est régie par ses statuts.

Elle est gérée par une assemblée générale, un conseil d'administration et parfois un organe restreint de gestion.

Le contrôle est exercé par le collège des commissaires et par la tutelle (qui doit veiller au respect de la légalité et de l'intérêt général et régional). Un comité de surveillance est, quant à lui chargé de suivre les éventuelles prises de participation de l'intercommunale dans d'autres sociétés.

La démocratie est présente dans l'intercommunale où les élus locaux doivent être majoritaires dans tous ses organes de gestion et de contrôle. De plus, au sein de ces organes, les élus sont désignés à la proportionnelle des forces politiques en présence sur la zone couverte par l'intercommunale.

Les actes des intercommunales sont contenus dans les procès-verbaux de ses divers organes. Une publicité est organisée à leur sujet au profit des élus des communes, provinces associées mais aussi au profit de l'ensemble des citoyens qui le souhaitent.

Quant aux agents de l'intercommunale, ils peuvent être statutaires ou contractuels.

134 intercommunales travaillent actuellement en Région wallonne : voyez la liste des intercommunales wallonnes.

